


Ombrières photovoltaïques au siège administratif




Extension de la Maison de Santé d'Andouillé

# Débat d'Orientation Budgétaire 2022



La 3<sup>e</sup> Saison Culturelle de l'Ernée



Restauration de cours d'eau

Introduction	1
Rappel de la Réglementation : qu'est-ce que le DOB ?	1
1. Le DOB : une obligation réglementaire annuelle	1
2. Un document cadre et d'informations	1
3. Le calendrier budgétaire 2022	2
Partie 1_Le contexte budgétaire	2
Le contexte macroéconomique	2
Projet de Loi de Finances 2022 : principales mesures concernant les collectivités territoriales	3
a. Evolution de la fiscalité	3
b. Stabilité des dotations	3
c. Modification de la fiscalité locale	3
d. Mise en application de la réforme de la taxe d'habitation depuis le 01/01/2021	3
Une fiscalité qui poursuit son évolution	4
Partie 2_Situation financière de la Communauté de communes de l'Ernée	5
1. Tableau de gestion récapitulatif de la CCE	5
2. Les effectifs communautaires	6
3. Situation de la dette	7
4. Eléments de comparaison de quelques ratios financiers	8
Partie 3 : rapport sur l'égalité Hommes/Femmes	9
Partie 4 : principales orientations budgétaires 2022	9
Ambition 1 : Garantir le développement économique du territoire et offrir aux entreprises de l'Ernée une capacité à rester compétitive	10
Ambition 2 : Accompagner la reconquête des centres-bourgs autour du triptyque : habitat, activités, espaces publics	11
Ambition 3 : Préserver la qualité du patrimoine naturel en agissant en faveur de la transition écologique	11
Ambition 4 : Promouvoir un territoire de solidarités entre les générations	13
Ambition 5 : Faire de l'Ernée un territoire du vivre-ensemble en accompagnant la dynamique associative, sportive et culturelle.	13
Partie 5 : évolution des budgets services publics industriels et commerciaux	13
1. Eau et Assainissement : une stratégie nouvelle à élaborer	14
2. Gestion et traitement des déchets : un équilibre budgétaire toujours précaire	14
Partie 6 : Plan Pluriannuel d'Investissement	16

## INTRODUCTION

Le Débat d'Orientation Budgétaire, DOB, est l'occasion pour les élus de préparer la politique budgétaire de la collectivité pour l'année qui vient. Plus qu'un simple débat « comptable », le DOB donne un sens politique à la préparation budgétaire.

## RAPPEL DE LA REGLEMENTATION : QU'EST-CE QUE LE DOB ?

### *1. Le DOB : une obligation réglementaire annuelle*

La tenue du Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (article L 2312-1, L 3312-1, L 4312-1 et L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Comme l'a rappelé le rapport d'observations définitives de la CRC, le Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir une vision pluriannuelle (décret n°2016-841 du 24 juin 2016).

Le débat ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif.

Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la Loi.

### *2. Un document cadre et d'informations*

Le D.O.B permet, entre autres, à l'assemblée délibérante :

- ✓ De discuter des orientations budgétaires de l'exercice dans une vision pluriannuelle et de déterminer les priorités de la collectivité sur les années à venir.
- ✓ De faire un point annuel sur la situation financière de la collectivité (épargne, marge de manœuvre, ...)
- ✓ De faire un point sur les effectifs de la collectivité et de leurs évolutions à venir
- ✓ De déterminer les bases de la stratégie financière de la collectivité concernant :
  - la fiscalité (augmentation ou non des impôts, création de taxes,...)
  - la programmation des futurs investissements et leurs financements (recours à l'emprunt, part de l'autofinancement, subventions,...)
  - la gestion du patrimoine (aliénation et acquisition de biens,...)
  - et de façon plus pragmatique, la gestion courante (optimisation des services, économies de gestion ...)
- ✓ De faire état de l'avancement du schéma de mutualisation de la Communauté de communes

### 3. Le calendrier budgétaire 2022

La Communauté de communes vote son budget au mois de décembre de l'année n-1. Le budget est alors l'occasion d'inscrire les dépenses nouvelles de l'année.

En début d'année 2022, une décision modificative budgétaire sera effectuée afin d'affecter les résultats de l'année 2021.

Le budget principal 2022 et les budgets annexes des SPIC (Gestion et Traitement des déchets, Réseau de chaleur, Eau et Assainissement) seront votés le mardi 21 décembre 2021.

Les budgets annexes concernant les zones d'activités seront quant à eux présentés le 1er février 2022.

## PARTIE 1\_ LE CONTEXTE BUDGETAIRE

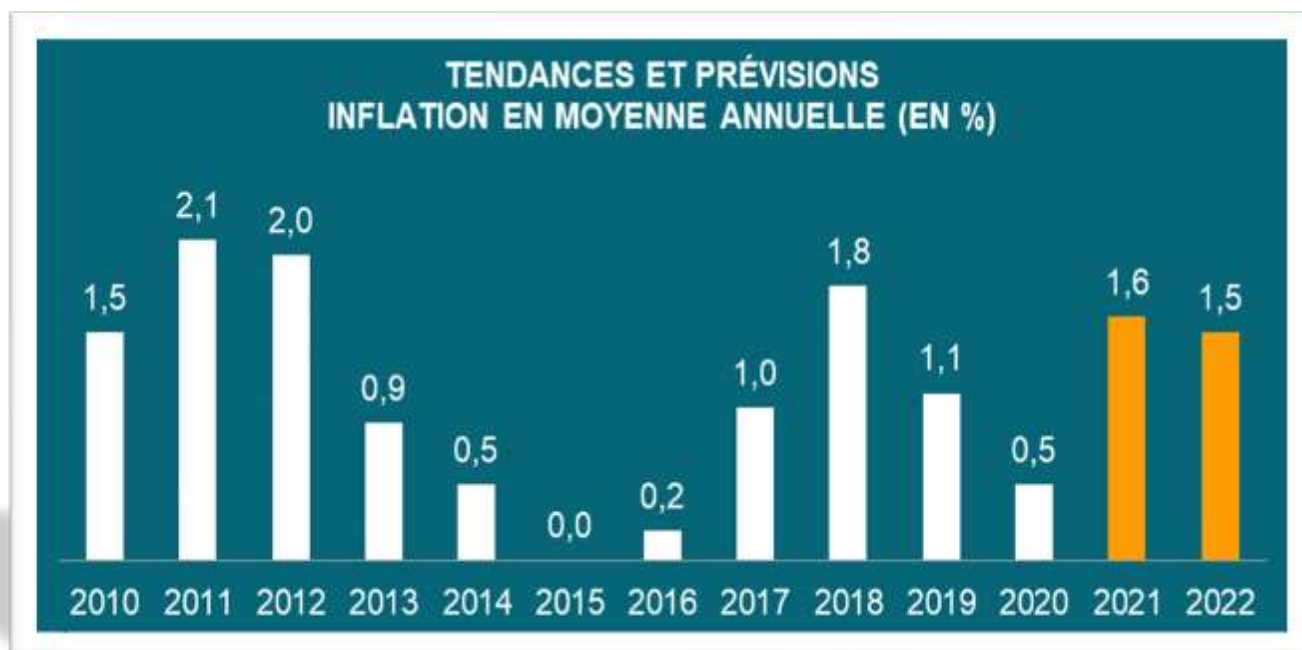
### Le contexte macroéconomique

Le contexte macroéconomique de préparation du Projet de Loi de Finances s'établit dans un contexte de reprise économique amorcée depuis le printemps avec une croissance toujours soutenue en 2022 (+4%) après un fort rebond en 2021 (+6%).

Grâce à une embellie, le déficit public devrait diminuer de l'ordre de 3.5 points de PIB, passant de -8.4% en 2021 à -4.8% en 2022.

D'après les estimations provisoires de l'INSEE, l'inflation attendue pour le mois de septembre 2021 serait de l'ordre de +2,1% sur un an, contre +1,9% pour le mois d'août. Cette hausse de l'inflation résulterait d'une accélération des prix des services et de ceux de l'énergie, ces derniers impactent fortement les indices de prix à la consommation en France comme en Europe.

Différentes études macroéconomiques estiment que l'inflation serait de l'ordre de +1,6% en moyenne annuelle pour cette année, soit une forte hausse en comparaison des deux dernières années.



## **Projet de Loi de Finances 2022 : principales mesures concernant les collectivités territoriales**

Le Projet de Loi de Finances 2022 est bâti pour accompagner la relance économique dans un contexte de croissance soutenue.

### **a. Evolution de la fiscalité**

- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui dépend de l'évolution de l'inflation (IPCH)
- Les bases d'impositions locales pour 2022 dépendent de l'évolution de l'inflation constatée entre novembre 2020 et novembre 2021 ; bien que ce taux ne soit pas encore connu, une évolution plus importante est attendue pour 2022 : à titre indicatif, l'évolution entre août 2020 et août 2021 est de 2.4%
- De l'évolution prévisionnelle de la TVA pour 2022 dépendra l'augmentation des fractions de TVA octroyées aux EPCI et aux Départements dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe. Le Gouvernement table sur une augmentation de +5.5% en 2022, ce qui devrait être profitable aux collectivités

### **b. Stabilité des dotations**

La Dotation Globale de fonctionnement (DGF) 2022 devrait rester stable par rapport à 2021 après retraitement des évolutions de périmètres. L'accent sera porté en 2022 sur les dotations de péréquation des communes au travers de la dotation de solidarité urbaine (+95 M€) et de la dotation de solidarité rurale (+ 95 M€). A l'instar des années précédentes, l'augmentation de ces enveloppes passera par un écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des EPCI.

Concernant les fonds et dotations d'investissement, un abondement supplémentaire de 337 millions d'euros au titre de la DSIL est annoncé afin de compléter le financement des Contrats de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (CRRTE).

### **c. Modification de la fiscalité locale**

Automatisation de la gestion du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) : mise en place en 2021 pour les collectivités percevant le fonds l'année N tel est le cas pour la CC de l'Ernée, le dispositif se poursuit en 2022 en faveur des collectivités percevant le fonds en n-1 et 2023 pour celles percevant le fond en n-2.

### **d. Mise en application de la réforme de la taxe d'habitation depuis le 01/01/2021**

Il est rappelé que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

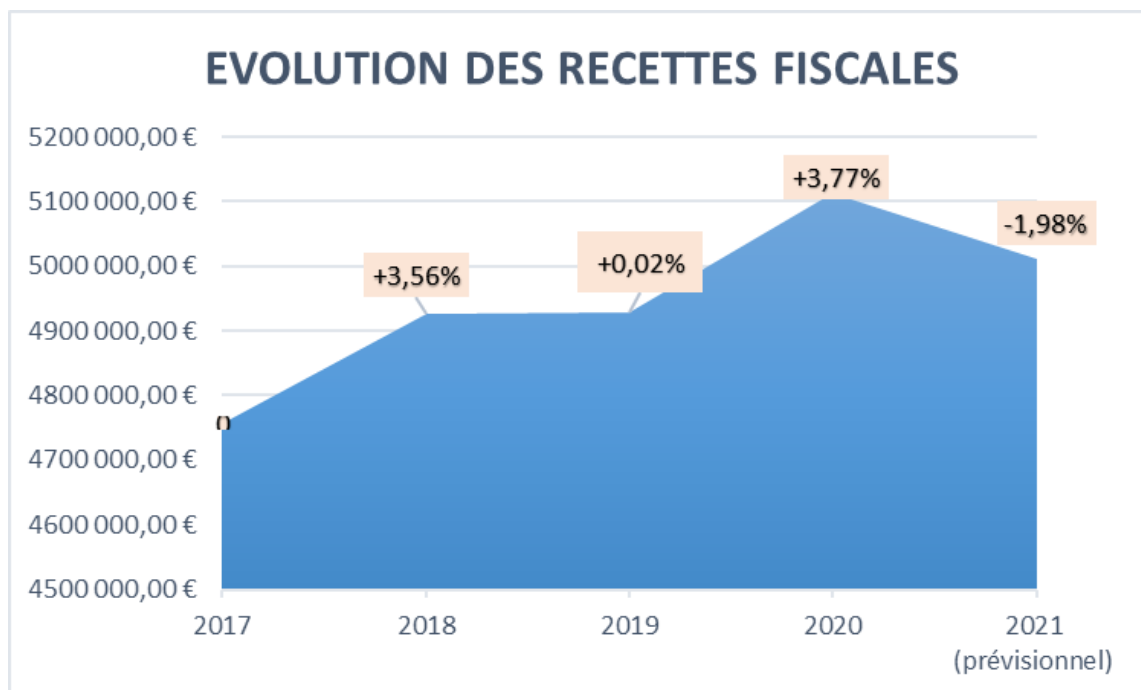
- Les communes perçoivent le produit de taxe foncière du département
- Les EPCI perçoivent quant à elles, une fraction de TVA encaissée par l'État. La fraction de TVA récupérée en 2021 correspondait au produit de Taxe d'Habitation (TH) perçu en 2020. A compter de 2022, la quote-part de TVA perçue par l'EPCI sera calculée à partir du taux issu de la fraction :

*Produit TH 2020 perçue par l'EPCI / produit TVA national 2021 encaissée par l'Etat*

- Ce coefficient sera donc appliqué à partir de 2022 sur le montant annuel prévisionnel du produit de TVA 2022. La poursuite de la croissance escomptée en 2022 devrait donc permettre à la Communauté de communes de l'Ernée de bénéficier d'une augmentation de la fraction de TVA par rapport à 2021. Pour rappel, dans la cas contraire, l'EPCI est assuré de bénéficier à minima du montant de TVA perçu lors de la 1<sup>ère</sup> année de la réforme (2021)

## Une fiscalité qui poursuit son évolution

TAXES	2017	2018	2019	2020	2021 (prévisionnel)
TH (taxe d'habitation)	1 750 473,00 €	1 781 131,00 €	1 839 292,00 €	1 853 847,00 €	113 819,00 €
Fraction de TVA nationale (en remplacement de la TH)					1 952 582,00 €
TFB (taxe sur le foncier bâti)	144 971,00 €	147 664,00 €	154 722,00 €	158 403,00 €	145 109,00 €
TFNB (taxe sur le foncier non bâti)	116 939,00 €	121 836,00 €	120 826,00 €	122 301,00 €	122 750,00 €
TAFNB (Taxe additionnelle sur la taxe sur le foncier non bâti)	11 400,00 €	11 742,00 €	11 775,00 €	12 545,00 €	15 728,00 €
CFE (Cotisation foncière des entreprises)	1 226 391,00 €	1 271 610,00 €	1 231 357,00 €	1 295 969,00 €	843 660,00 €
CVAE (Contribution sur la Valeur ajoutée)	687 121,00 €	700 130,00 €	742 109,00 €	751 917,00 €	717 062,00 €
IFER (Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux)	66 171,00 €	71 642,00 €	73 808,00 €	82 953,00 €	83 452,00 €
TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales)	104 137,00 €	218 887,00 €	138 692,00 €	139 862,00 €	139 862,00 €
Rôles supplémentaires (sur années antérieures)	57 875,00 €	14 077,00 €	2 106,00 €	5 062,00 €	3 426,00 €
Dégrèvements TFNB JA	-3 257,00 €	-3 528,00 €	-3 504,00 €	-3 035,00 €	Non connu ce jour
Autres dégrèvements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-9 846,00 €
Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	178 427,00 €	174 730,00 €	180 376,00 €	250 622,00 €	207 950,00 €
F.N.G.I.R.	135 289,00 €	135 144,00 €	135 247,00 €	135 247,00 €	135 247,00 €
Dotations de compensation	281 289,53 €	281 616,79 €	300 664,45 €	307 538,92 €	541 152,00 € CFE 462 051 € TF 13 393 €
<b>Total fiscalité</b>	<b>4 757 226,53€</b>	<b>4 926 681,79€</b>	<b>4 927 470,45€</b>	<b>5 113 231,92€</b>	<b>5 011 953,00 €</b>



Les recettes fiscales 2021 (à l'état des bases provisoires) ont diminué de près de 2%.

La composition du panier fiscal a évolué en 2021 avec 2 évolutions majeures :

- Remplacement de la suppression de la TH sur les résidences principales pour 80% des ménages par une fraction de TVA nationale
- Progression des compensations de l'Etat se rapportant à la baisse des impôts de production (taxes foncières, CFE et CVAE) ; il est rappelé à cet effet que la valeur locative des établissements industriels a été divisé par deux à partir de 2021, divisant par deux le montant de la CFE et taxe foncière.

La notification des bases définitives attendue pour la fin novembre 2021 peut laisser présager une recette supplémentaire sur l'IFER du fait de la mise en service du parc éolien de Saint-Hilaire-du-Maine fin 2020.

La crise sanitaire va probablement impacter les recettes de CVAE en 2022 du fait du décalage entre la perception des produits par les services fiscaux (n-1) à partir d'éléments déclaratifs basés pour partie sur l'exercice n-2. Dans une logique de prudence, Il sera tenu compte de cette situation dans le cadre du vote du budget 2022.

## PARTIE 2\_ SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE

### *1. Tableau de gestion récapitulatif de la CCE*

La Capacité d'AutoFinancement (CAF nette) d'une collectivité mesure la capacité d'une collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution sur la période 2017 à 2020.

	2017	2018	2019	2020
<b>RECETTES DE GESTION</b>	<b>7 989 165,50</b>	<b>8 137 537,50</b>	<b>8 235 389,98</b>	<b>8 056 751,35</b>
Recettes fiscales compris compensations	5 038 977,22	5 097 955,62	5 118 338,48	5 300 182,29
Dotation de l'Etat DGF	928 124,00	885 201,00	885 703,00	891 412,00
Autres recettes	2 022 064,28	2 154 380,88	2 231 348,50	1 865 157,06
<b>DEPENSES DE GESTION</b>	<b>5 781 607,18</b>	<b>5 779 369,16</b>	<b>6 103 518,10</b>	<b>6 013 161,55</b>
Dépenses de personnel	1 736 668,16	1 826 642,52	2 037 569,61	2 112 661,05
Reversement de fiscalité	2 199 181,13	1 970 917,36	1 892 147,36	1 813 687,18
Autres dépenses	1 845 757,89	1 981 809,28	2 173 801,13	2 086 813,32
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>2 207 558,32</b>	<b>2 358 168,34</b>	<b>2 131 871,88</b>	<b>2 043 589,80</b>
Résultat financier - Intérêts de la dette	-323 312,08	-292 001,79	-319 032,99	-221 662,83
Résultat exceptionnel hors cessions	-70 282,28	49 834,83	-6 526,19	-331 789,87
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>1 813 963,96</b>	<b>2 116 001,38</b>	<b>1 806 312,70</b>	<b>1 490 137,10</b>
Capital de la dette (hors remboursements anticipés)	943 349,69	922 281,54	925 751,76	939 952,48
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>870 614,27</b>	<b>1 193 719,84</b>	<b>880 560,94</b>	<b>550 184,62</b>
EVOLUTION n/n-1	-26,73%	37,11%	-26,23%	-37,52%

La CAF de l'année 2020 impactée par la crise sanitaire a subi une forte diminution qui, en année normale, aurait été sensiblement identique à celle de l'année 2019.

La CAF 2021 projetée en l'état actuelle des comptes, bien que l'exercice ne soit pas encore terminé, laisse présager une amélioration mais ne permettra pas de revenir au niveau de 2019.

La crise sanitaire COVID aura eu à nouveau des impacts forts sur les recettes d'exploitation à l'AquaFitness. Par ailleurs la fiscalité 2021, bien qu'à l'état provisoire, laisse entrevoir une baisse sensible de l'ordre de 100 000 €. Ces éléments vont incontestablement contribuer à la dégradation du niveau d'épargne nette de la Communauté de communes.

## 2. Les effectifs communautaires

Au 1<sup>er</sup> novembre 2021, les politiques communautaires sont assurées par 84 agents pour 74.04 Équivalent Temps Plein (82 agents et 72,27 ETP au 01/11/2020). Les effectifs communautaires sont en très légère évolution par rapport à 2020.

Du fait de la crise sanitaire liée à la COVID 19, les engagements pris fin 2020 pour l'année 2021, à savoir la création des postes suivants :

- Chef de projet « Petite Ville de Demain » et « Opération de revitalisation de Territoire » (contrat de projet) (budgétisation sur 1 an)
- Conseiller en Energie Partagée (budgétisation sur 1 an)

ont pris du retard ; les deux derniers postes faisant l'objet d'un recrutement au 01/12/2021.

En 2020, le fonctionnement de l'Espace France Service était assuré par des agents de la CCE. Dans le cadre du transfert de cette compétence vers le CIAS de l'Ernée à compter du 01/01/2021, les agents assurant les missions liées à l'Espace France Service, devenu Maison France Service, ont été



transférés au CIAS de plein droit. Pour donner suite à la volonté politique de construire, d'organiser et de planifier des temps individuels et collectifs de prise en main des équipements informatiques pour accompagner les usagers dans leurs démarches de la vie quotidienne via le numérique, en partenariat avec les 15 communes qui composent le territoire, un Conseiller numérique a été recruté.

En 2021, la CCE a également dû venir en aide à la SISA l'Ernée Bocage Santé dans le cadre de l'organisation du fonctionnement du centre de vaccination d'Ernée contre la COVID 19. La Communauté de communes a embauché des agents administratifs en accroissement temporaire d'activités qu'elle a mis à la disposition de la SISA. Lors des fermetures obligatoires des services, notamment de l'AquaFitness, quelques agents ont également prêté main forte au centre de vaccination.

Sur l'année 2022, il est prévu de mutualiser le service instruction d'Autorisation du Droit des Sols (ADS) avec la Communauté de communes du Bocage Mayennais, ce qui va nécessiter le recrutement d'un poste de responsable de service en début d'année 2022.

L'application du projet de territoire pourrait engendrer la création de nouveaux services.

### 3. Situation de la dette

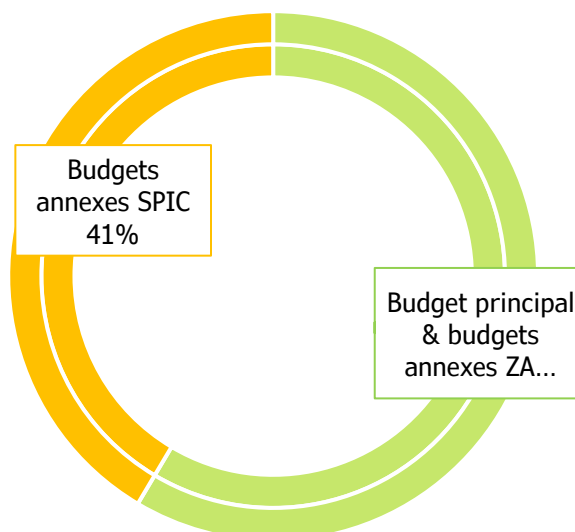
L'encours total de la dette s'élève au 31/12/2021 à 14 397 091 € pour l'ensemble des budgets de la Communauté de communes de l'Ernée. La répartition par budget et l'évolution sur les 4 dernières années est la suivante :

Année	Budget principal	Budgets annexes SPA (*)	Budgets annexes SPIC (**)	Total de l'encours au 31/12	Evolution n/n-1
2018	9 537 387	111 196	6 683 738	16 332 321	
2019	8 440 633	63 097	6 763 247	15 266 977	-6,52%
2020	7 500 875	56 625	6 369 568	13 927 068	-8,78%
2021	8 378 190	49 918	5 968 983	14 397 091	+3,37%
Répartition	58,19%	0,35%	41,46%	100,00%	

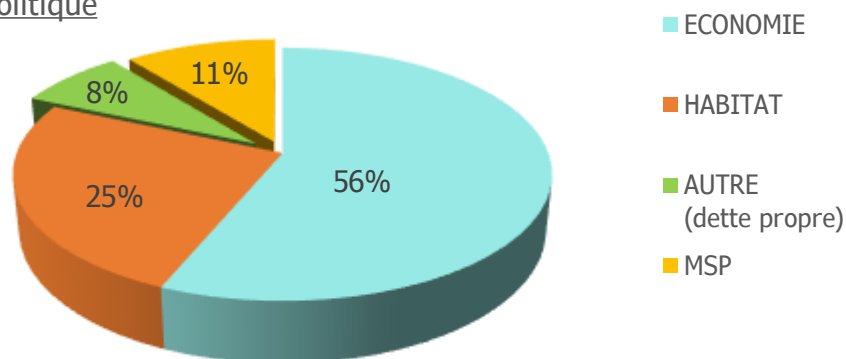
\*SPA : Services Publics Administratifs comprenant les budgets zones d'activités

\*\*SPIC : Service Public à caractère Industriel et Commercial comprenant les budgets annexes Gestion et traitement des déchets - Réseau de chaleur - Eau en régie - Assainissement en régie et en DSP

#### Répartition de la dette communautaire par budget



Répartition de la dette  
du budget principal par politique



Le budget principal a réalisé 3 prêts au cours de l'exercice 2021 :

- 2 prêts en matière économique dans le cadre des extensions des ateliers ELEKTO à Andouillé et TIM à Ernée pour un montant global de 919 000 € ; ces prêts sont intégrés dans le plan de financement des dites opérations et leur remboursement intervient au travers des loyers.
- 1 prêt pour le financement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Ernée pour un montant de 900 000 € ; ce prêt s'inscrit dans le cadre du plan de financement global pour un montant de travaux de 4 403 000 € TTC.

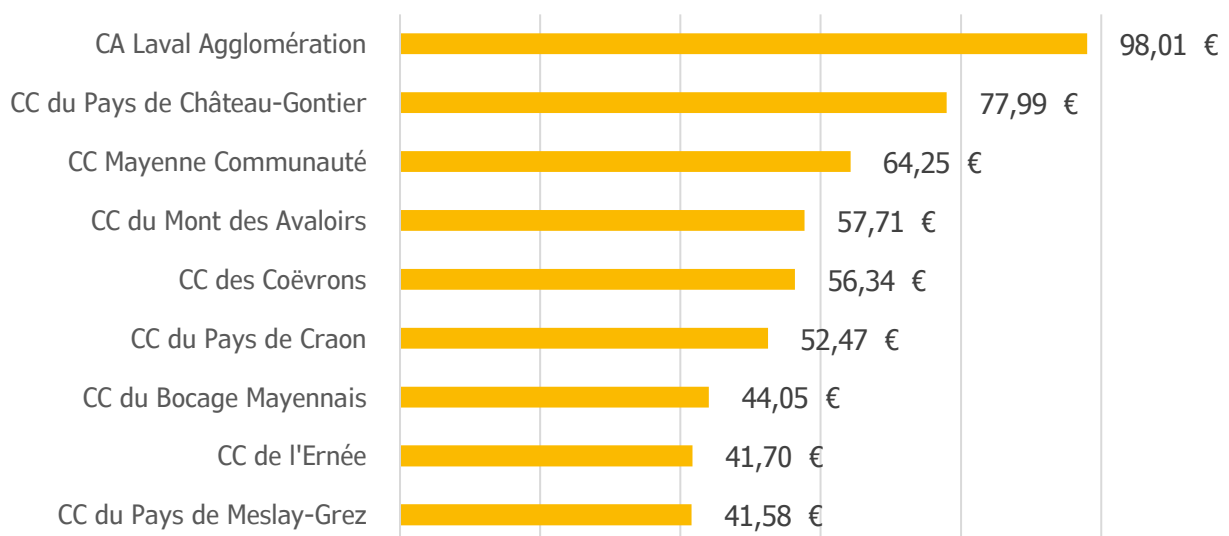
Les investissements 2021 des budgets SPIC ont été assurés pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive par autofinancement, déduction faite des subventions perçues et n'ont donc pas nécessité le recours à l'emprunt.

Par ailleurs, les travaux réalisés sur les zones d'activités ont tous été financés par le budget principal via des avances remboursables.

La capacité de désendettement au 31/12/2020 est de 5,54 ans.

#### 4. Eléments de comparaison de quelques ratios financiers

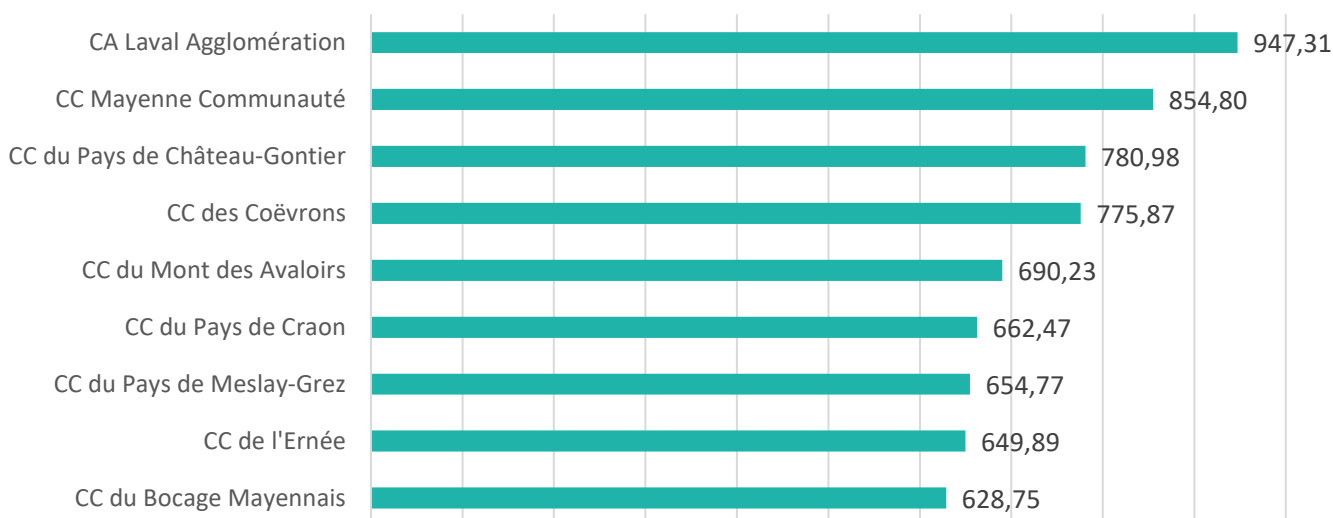
##### Montant de DGF par habitant en 2020



Le Potentiel Financier Agrégé par Habitant est un indicateur permettant de juger de la richesse des EPCI. Il prend en compte l'ensemble des bases d'imposition et des dotations perçues sur le périmètre des communes et de l'intercommunalité. Le graphique ci-après reprends les PFIA des EPCI de la

Mayenne. Ici encore, la Communauté de communes de l'Ernée fait partie des collectivités mayennaises les moins riches. Cet indicateur est utilisé en partie dans le calcul du FPIC et dans les différents contrats de développement signé par la Communauté de communes (CD53, Région).

### Potentiel Financier Agrégé par Habitant sur les EPCI de la Mayenne



## PARTIE 3 : RAPPORT SUR L'EGALITE HOMMES/FEMMES

L'article 61 de la loi de 2014 prévoit notamment que chaque collectivité et EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants présente, chaque année, en amont des discussions budgétaires, un rapport sur la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'assemblée délibérante. Il doit permettre de sensibiliser les élus et agents de la collectivité à l'égalité femmes-hommes, de porter et de rendre visible ce sujet aux yeux de tous et toutes.

Il doit faire l'état d'une part, de la politique de ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. D'autre part, il doit présenter les orientations et les programmes en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques mises en œuvre par la collectivité.

Le rapport est joint en annexe du présent Débat d'Orientation Budgétaire.

## PARTIE 4 : PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

L'année 2021 aura été l'occasion pour les élus communautaires de formaliser la feuille de route pour le mandat 2020-2026. Cette feuille de route est organisée autour de 5 grandes ambitions qui structureront les actions de la Communauté de communes et ses soutiens aux projets communaux du mandat.

Le projet de mandature a été la base du Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique (CRRTE) signé avec l'État le 5 juillet dernier. En ce sens, les projets majeurs qui seront portés par la Communauté de communes au cours de ce mandat figurent dans ce contrat.

Que ce soit le projet de mandature ou le CRRTE, ils font suite à des programmations déjà engagées par la collectivité ces dernières années et notamment :

- Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) approuvé définitivement en 2021 et qui fixe les grandes actions en faveur de la transition écologique

- La labellisation de la ville d'Ernée au programme « Petite Ville de Demain » qui engagera la Communauté de communes dans une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) et une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- L'engagement de la Communauté dans la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé (CLS) en partenariat avec la Communauté de communes du Bocage Mayennais
- La mise en œuvre du Plan de Mobilité Simplifiée (PMS) et du Schéma Cyclable Opérationnel qui font suite à la mise en œuvre de la compétence « Autorité Organisatrice des Mobilités ».

Ce Débat d'orientation budgétaire 2022 dresse les premières grandes actions qui seront portées et fait également état de la suite des échanges qui seront à mener sur 2022.

### ***Ambition 1 : Garantir le développement économique du territoire et offrir aux entreprises de l'Ernée une capacité à rester compétitive***

Ambition n°1 de la Communauté de communes, le développement économique reste un axe central du projet de territoire. Le maintien d'un tissu économique dynamique est une source d'attractivité et de financement des politiques communautaires. La politique de développement économique du territoire veillera à mieux intégrer le tissu économique dans son territoire. La volonté est de créer davantage de synergies entre les entreprises du territoire, en lien avec les acteurs institutionnels du développement économique. La coopération devra permettre à l'économie locale d'être plus innovante, efficace économiquement et ancrée sur son territoire.

Enfin, le monde économique sera davantage impliqué dans les grandes orientations des politiques communautaires.

#### **→ Provision pour le financement du contournement sud d'Ernée**

Le projet de contournement sud d'Ernée a obtenu, au cours de l'été 2021, sa déclaration d'utilité publique (DUP). La DREAL travaille actuellement sur l'Autorisation Environnementale Unique du projet. Le budget estimatif se situe toujours autour de 40 M€. Le financement du projet devrait être inscrit dans le prochain Contrat de Plan État-Région dont les négociations se poursuivent.

L'État participera à hauteur de 80 % du projet, les 20% restants seront à répartir entre la Région, le Département et le bloc local. A ce jour, le Plan Pluriannuel d'Investissement de la Communauté de communes table sur une participation à hauteur de 2 M€, soit 5% du projet.

#### **→ Développement économique :**

- Aide à l'immobilier d'entreprises dans le cadre de la délégation de compétence au Conseil Départemental de la Mayenne.
- Poursuite des acquisitions foncières en vue de prévoir le développement économique futur du territoire
  - Projets en cours : Ernée, Montenay, Juvigné et Vautorte
  - Projet à venir : Andouillé
- Un nouveau plan d'investissement sur les zones d'activités sera présenté prochainement en commission économie-emploi de la Communauté de communes. Ce plan définira les nouveaux projets de requalification et d'extension des zones d'activités de la Communauté de communes.
- Programme d'investissement sur les zones d'activités communautaires :
  - Requalification du PA de la Maladrerie à Andouillé (suite du programme 2020)

Plus largement, une étude interne est en cours d'élaboration avec la commission pour définir la future stratégie de développement économique de la Communauté de communes. Cette stratégie concerne à la fois les enjeux fonciers et immobiliers mais également l'évolution des interventions financières de la Communauté de communes.

## ***Ambition 2 : Accompagner la reconquête des centres-bourgs autour du triptyque : habitat, activités, espaces publics***

*La démographie du territoire connaît une tendance à la baisse depuis quelques années. Cette tendance s'accompagne d'un taux de vacance de logements important sur le territoire avec des logements relativement anciens et assez peu diversifiés. En parallèle, l'artificialisation des sols va se retrouver contrainte dans les années qui viennent nécessitant de réinventer le modèle de production de logement.*

### → **Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Sites Patrimoniaux Remarquables**

La planification est une compétence pivot de la Communauté de communes sur les enjeux de revitalisation des centres-bourgs. Au cours de l'année 2022, les projets suivants seront menés :

- Révision allégée et modification du PLUi (charge annuelle estimée à 40 000 €)
- Suivi de l'étude de révision du SPR d'Ernée sur l'année 2022. Il n'est pas programmé de dépense sur la mise à jour du SPR de Chailland, l'année 2022 sera consacrée, au cours du second semestre, au lancement de la consultation pour un démarrage des études en 2023.

### → **Structuration d'une politique de l'habitat**

Depuis la fin du Plan Local de l'Habitat en 2014, la Communauté de communes de l'Ernée s'est fortement désengagée des politiques locales en faveur de l'habitat. Enjeu jugé comme prioritaire au cours des échanges sur le projet de territoire, la commission a démarré son travail de définition d'une politique de territoire en faveur de l'habitat. Cette politique sera notamment appuyée sur la future Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

- Fin de la mise en œuvre du programme de rénovation énergétique du parc locatif social communautaire
- Lancement de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE) en collaboration avec Mayenne Communauté et les Communautés de communes du Bocage mayennais, du Mont des Avaloirs et des Coëvrons
- Réalisation des études pré-opérationnelles de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire avec un volet Renouvellement Urbain (RU) sur, a minima, la commune d'Ernée.
- Finalisation de la convention Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

## ***Ambition 3 : Préserver la qualité du patrimoine naturel en agissant en faveur de la transition écologique***

Le Plan Climat Air Énergie Territorial de l'Ernée est une étape importante dans la formalisation de la stratégie du territoire en matière de transition écologique. L'objectif de la Communauté de communes est de devenir neutre en carbone à horizon 2050. L'esprit du projet de territoire est donc d'ancrer les objectifs de transition écologique dans l'ensemble de ses actions. Cette ambition décrit plus précisément les axes d'intervention spécifiques et prioritaires qui seront mis en œuvre tout au

long du mandat. Cette ambition traite avant tout des grands axes sur l'eau, la gestion des déchets, la mobilité, l'énergie et la biodiversité.

### → Gestion et traitement des déchets

Le budget annexe « Gestion et traitement des déchets » vient de clôturer 3 années d'investissements importants avec le déploiement des conteneurs semi-enterrés et la création de la nouvelle déchèterie d'Ernée. Le budget 2022 se consacrera à deux projets principaux que sont :

- La rénovation de la déchèterie de Chailland
- L'installation d'un contrôle d'accès avec barrières automatiques sur les déchèteries du territoire.

### → Eau et assainissement

Depuis la reprise de la compétence par la Communauté de communes en 2018, le périmètre d'action du service sera stabilisé en 2022 avec la gestion par la régie communautaire des 15 communes en assainissement collectif et de 12 communes en eau potable. Le schéma directeur « eau potable » sera l'occasion de revoir les investissements futurs qui seront engagés par le service. Une prospective financière sera menée en 2022 pour finaliser le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) du service.

Pour 2022, les principaux travaux qui seront réalisés sont :

- Finalisation de la construction du bâtiment à destination du service technique
- Rénovation de l'usine d'eau d'Ernée
- Renouvellement des réseaux eau et assainissement avec un objectif de 1% de linéaire/an
- Engagement de 2 nouveaux schémas directeurs assainissement collectif pour les communes de Saint-Denis-de-Gastines et de La Croixille.

### → Mobilité :

Le Plan de Mobilité Simplifié, démarré en 2021 s'achèvera au cours du premier semestre de l'année 2022 et permettra aux élus de porter des arbitrages sur les futures actions de la Communauté sur les mobilités.

- Finalisation du Plan de Mobilité Simplifié et du Schéma Cyclable Opérationnel
- Aide à l'acquisition du Vélo à Assistance Électrique

### → Énergie :

Nouvel axe d'action de la Communauté de communes, le volet énergie portera à la fois sur l'accompagnement au développement de projets de production d'énergies renouvelables et sur la maîtrise des consommations énergétiques de la collectivité.

- Création d'un réseau photovoltaïque en autoconsommation collective avec des points de production au siège de la Communauté de communes (ombrières), sur le bâtiment du service des eaux et des points de consommation, en plus des lieux de production, à l'AquaFitness de l'Ernée et au Centre intercommunal d'Action Sociale
- Mise en œuvre d'un Schéma des Énergies Renouvelables
- Participation à la société de projet en vue de la création d'un parc éolien citoyen sur le territoire.

### → Biodiversité, Plan Alimentaire Territorial

- Engagement d'un atlas de la biodiversité dans le cadre de la labellisation « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN)
- Actions du Plan Alimentaire Territorial (PAT) porté par le GAL de Haute-Mayenne

## ***Ambition 4 : Promouvoir un territoire de solidarités entre les générations***

Les politiques de solidarités et d'action sociale portent une ambition large à destination de l'ensemble des publics. De la jeunesse à la fin de vie, les politiques de solidarité sont portées localement à la fois par les communes (enfance, jeunesse, scolaire) et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (petite enfance, insertion, personnes âgées). Le Département est un partenaire majeur dans la mise en œuvre des politiques de solidarité. Les projets se penseront au maximum dans un esprit intergénérationnel pour promouvoir un territoire pleinement inclusif et de solidarités.

- Livraison de la Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Ernée (ouverture janvier 2022)
- Extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Andouillé
- Engagement du diagnostic territorial préalable à l'écriture d'un Contrat Local de Santé avec la Communauté de communes du Bocage mayennais
- Création d'un atelier-relais à destination de LADAPT, entreprise adaptée qui s'installe sur la commune d'Ernée.

## ***Ambition 5 : Faire de l'Ernée un territoire du vivre-ensemble en accompagnant la dynamique associative, sportive et culturelle.***

Le vivre-ensemble, la capacité à se rencontrer, à s'intégrer à un tissu social, sont des éléments fondateurs du territoire de l'Ernée.

La Communauté de communes s'est engagée depuis le début des années 2000 sur un fort développement culturel. Les nouveaux usages et la prise de compétence Cinéma nécessitent de questionner le projet communautaire culturel actuel.

- Étude sur la mise en œuvre d'un nouveau projet culturel de territoire
- Rénovation de l'ancienne fonderie de Louis DERBRE à Ernée en lieu de proposition culturelle et évènementiel
- Création d'un Pôle culturel sur la commune d'Ernée comprenant notamment le futur cinéma intercommunal.

## **PARTIE 5 : EVOLUTION DES BUDGETS SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX**

En plus de son budget principal, la Communauté de communes dispose de 6 budgets annexes à caractère industriel et commercial, appelé SPIC. Ces budgets ont comme particularités de devoir s'équilibrer par leurs propres ressources et de disposer de leurs propres comptes de trésorerie.

## ***1. Eau et Assainissement : une stratégie nouvelle à élaborer***

La délibération du Conseil communautaire en date du 16 décembre 2017 prévoit une convergence des tarifs sur 7 ans afin d'obtenir, à terme, une tarification unique sur l'intégralité du territoire communautaire, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Au vu du contexte général d'évolution des coûts de l'énergie et des matières premières, un travail sera mené pour étudier l'impact d'une hausse de tarifs sur cette convergence.

L'année 2021 a été marquée par la reprise de la gestion patrimoniale des équipements d'eau potable de Juvigné et La Croixille et la reprise en régie de l'exploitation de 5 autres communes. Concernant l'assainissement, l'exploitation de 4 communes a été reprise en cours d'année (Andouillé, Saint-Germain-le-Guillaume, Chailland et La Bigottière), ce changement ne devait avoir lieu qu'en 2024.

L'organisation de la gestion de l'eau et de l'assainissement du territoire ne devrait pas évoluer en 2022.

Le Programme Pluriannuel d'investissements proposé dans le schéma directeur eau potable, finalisé en 2021, conduit à la nécessité d'établir une prospective financière qui sera réalisée au 1<sup>er</sup> semestre 2022.

En attendant les conclusions de cette étude, seuls les travaux urgents ou rendus nécessaires par des travaux communaux seront ajoutés aux opérations déjà engagées (atelier et rénovation de l'usine d'eau d'Ernée).

Concernant l'assainissement, les besoins de travaux identifiés sur La Baconnière et Juvigné sont conséquents, une prospective financière est donc également à réaliser, sachant que des besoins de travaux existent également sur les autres communes.

Deux nouvelles études seront proposées au budget 2022 : Saint-Denis-de-Gastines et La Croixille.

## ***2. Gestion et traitement des déchets : un équilibre budgétaire toujours précaire***

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) finance le service de collecte et de traitement des déchets sur le territoire de la Communauté de communes et ce, depuis la prise de compétence en 2003.

Après 10 ans sans augmentation, le montant de la redevance a été ajusté à la hausse en 2020 et 2021, comme un grand nombre de collectivités de France. Ces augmentations sont les conséquences principales de :

- L'augmentation forte de la Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP) appliquée aux déchets traités en enfouissement et en incinération.
  - Enfouissement = + 70 % entre 2020 et 2021, et poursuite des augmentations à minima jusqu'en 2025.
  - Incinération = + 55 % entre 2020 et 2021, et poursuite des augmentations à minima jusqu'en 2025

Ces augmentations ayant pour objectif de faire émerger des filières de recyclage et de valorisation (recycleries, matériauthèques ...).

- L'augmentation des tarifs de collecte et de traitement des déchets (Ordures Ménagères résiduelles, Déchets collectés en déchèterie, Déchets recyclables)



- L'augmentation de la quantité de déchets collectés et notamment les Encombrants sur lesquels la TGAP est la plus forte.
- La baisse des prix de reprise de matières recyclables en 2020, prix ayant évolué à la hausse en 2021, la conjoncture étant plus favorable. Cette volatilité des prix de reprise ne permet pas de réaliser des budgets sereins...
- La baisse des financements des Eco-organismes (CITEO notamment), d'autant plus qu'un nouveau contrat doit être mis en œuvre fin 2022.

Pendant plusieurs années, les élus du territoire ont recherché à optimiser techniquement le service pour réduire l'impact des évolutions financières :

- Modification de la collecte des Ordures Ménagères résiduelles, avec la généralisation de l'apport volontaire
- Mise en œuvre de l'extension des consignes de tri du plastique
- Mise en œuvre du réemploi au sein des déchèteries
- Distribution de composteurs
- Communication et sensibilisation sur le tri et la réduction des déchets...
- De nouvelles actions doivent être mises en œuvre afin de faire émerger de nouvelles filières mais également pour accompagner les évolutions réglementaires, avec notamment le programme d'actions Economie Circulaire :
  - Emergence de filière de valorisation au sein des déchèteries
  - Mise en œuvre de matériauthèque et/ou recycleries
  - Etude et émergence d'une solution pour la valorisation des déchets fermentescibles produits sur le territoire. Pour rappel la totalité des producteurs de ces déchets (restaurants, commerces, restaurations municipales) aura l'obligation de les valoriser avant le 31 décembre 2023.
  - Mise en œuvre des filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur) pour les déchets du BTP, les jouets...

Malgré tout, les évolutions financières futures doivent être anticipées :

- Poursuite de l'augmentation de la Taxe Générale des Activités Polluantes appliquée au tonnage de déchets enfouis et incinérés.

Le coût de traitement des ordures ménagères résiduelles va ainsi augmenter en 2022 de plus de 6% (avec la prise en compte d'une taxe déchets appliquée par la commune de Pontmain) et celui du tout venant de près de 15%.

Cette augmentation combinée aux évolutions des tonnages devra être anticipée.

- Augmentation des prix unitaires liée à la conjoncture et notamment aux évolutions des prix de l'énergie.
- Incertitude sur les prix de vente des matières.

La préparation du budget 2022 devra intégrer ces évolutions et incertitudes afin d'être le plus proche de la réalité.

## **PARTIE 6 : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT**

Chaque année, le Débat d'Orientation Budgétaire de la Communauté de communes est l'occasion de faire un point sur le plan pluriannuel d'investissement qui dresse, à 3 ans, les projections d'investissements de la Communauté de communes.

Le nouveau PPI s'établit sur les bases des ambitions du projet de territoire afin de donner une portée davantage politique à ce document.